

DELIBERATION N° 82/66 : BALAYEUSE MATHIEU/SIGNATURE MARCHE NEGOCIE

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire chargé de la voirie, rappelle à l'Assemblée que dans sa séance du 11 Octobre 1979, elle avait décidé d'acheter une balayeuse tractée RIES. Le véhicule UNIMOG 421 en service depuis 1970 utilisé pour la tracter se trouve hors d'usage et ne peut être réparé.

Compte tenu de l'augmentation des kilomètres de voirie (45 Kms en service actuellement) et de l'évolution technologique du matériel de nettoyage (aspiration puissante, possibilité d'utilisation de la machine pour les impasses, cours d'écoles et paniers du réseau d'assainissement), il serait souhaitable de procéder à l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice qui pourrait également servir aux communes avoisinantes.

Les renseignements recueillis auprès de collectivités locales laissent apparaître que la balayeuse aspiratrice MATHIEU type RAVO 4000 donne entière satisfaction et semble être le meilleur rapport qualité prix des produits proposés sur le marché.

La composition du coût du matériel décrit ci-dessus est la suivante :

- balayeuse avec accessoires .....	378 140, 00
- tuyau d'aspiration .....	12 160, 00
	<hr/>
TOTAL H.T. ....	390 300, 00
soit T.T.C. ....	458 992 F 86

Etant donné le nombre très limité d'établissements susceptibles de fournir ce genre de matériel, il est demandé l'application des articles 312 et 312 bis du Code des marchés publics, permettant la signature de marchés négociés sans limitation du montant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer avec les Ets MATHIEU B.P. 32 - 54202 TOUL, un marché négocié correspondant à l'achat ci-dessus pour un montant T.T.C. de 458 992 F 86.

- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1982.